

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le **10 JUIN 2021**

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DILT 6 DFA Budget annexe des transports automobiles municipaux - Compte de gestion de l'exercice 2020

M. Paul SIMONDON, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article R.221-92 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 9, 10, 11 et 12 décembre 2019 et des 23 et 24 juillet 2020 ;

Vu la décision modificative n°1 du budget annexe des transports automobiles municipaux délibérée par le Conseil de Paris lors de la séance des 17 et 18 novembre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 27 janvier 2021 portant après consultation du comptable public la décision modificative n°2 du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux ;

Vu le compte administratif du budget annexe des transports automobiles municipaux au titre de l'exercice 2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 18 mai 2021, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports automobiles municipaux, rendu par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France, est approuvé conformément aux résultats ci-après :

Résultat de l'exercice 2020 :

Section d'investissement : excédent de 49 796,31 euros
Section d'exploitation : déficit de 2 399 832,01 euros

Article 2 : Résultat global (après incorporation du résultat de l'exercice précédent)

Solde créditeur de : 6 902 070,27 euros

Article 3 : Détermination du résultat de clôture de l'exercice 2020 :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Section d'investissement	7 399 763,81 euros		49 796,31 euros	7 449 560,12 euros
Section d'exploitation	2 402 766,55 euros	550 424,39 euros	-2 399 832,01 euros	-547 489,85 euros
TOTAL	9 802 530,36 euros	550 424,39 euros	-2 350 035,70 euros	6 902 070,27 euros

Le Premier Adjoint à la Maire de Paris,

Emmanuel GREGOIRE